

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : **BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.**

ONT DONNE POUVOIR : **CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane**

ABSENTS : **CANGELOSI Laetitia - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline**

SECRETAIRE DE SEANCE : **CADIERE Christiane**

2025-07bis-22	OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2026
----------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026, année du renouvellement de l'assemblée délibérante, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que l'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que cette procédure, dans l'attente du vote du budget primitif, permet ainsi à la Commune du ROVE de pouvoir continuer à payer les dépenses d'investissement en complément de l'état de restes à réaliser et ainsi, à concourir à régler nos fournisseurs dans le strict respect du délai légal de paiement ;

Il convient d'autoriser l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 des crédits suivants :

Opérations	Total des crédits d'investissement ouverts au BP + DM 2025	Plafond du du 1/4 des crédits d'investissement ouverts en 2025 - 25%	Besoin 2026 jusqu'au vote du budget
101 - Immo.Corporelles	228 465,00 €	57 116,25 €	37 000,00 €
102 - Stade municipal	78 083,30 €	19 520,83 €	10 000,00 €
103 - Travaux Batiments	775 000,00 €	193 750,00 €	80 000,00 €
105 - Réseaux	338 626,00 €	84 656,50 €	40 000,00 €
107 - Cimetière	22 000,00 €	5 500,00 €	5 000,00 €
111 - Video surveillance	34 000,00 €	8 500,00 €	8 000,00 €
TOTAL	1 476 174,30 €	369 043,58 €	180 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- ✓ Accepte l'ouverture anticipée de crédits en dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 des besoins mentionnés ci-dessus, et donc l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif 2026.
- ✓ Les crédits correspondants aux besoins seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

VOTE / POUR 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Paul SABATINO